

l'automne 1873. Il était pourvu que les réserves devaient être choisies par des commissaires envoyés pour se consulter avec les Sauvages. Il n'a pas été trouvé expédient d'avoir deux assemblées, une pour recevoir l'argent du traité, et l'autre pour le choix des réserves, conséquemment l'argent avait été retardé quelque temps, jusqu'à ce que M. Dawson un des commissaires put être présent. M. Dawson avait été retardé deux ou trois semaines par la maladie au fort William, et ne put procéder aussitôt qu'il s'y attendait. Le gouvernement peut répondre à tous les points qu'il plaira à l'honorable membre de Terrebonne de soulever sans que les traités soient sur la table.

M. MASSON dit, les plaintes ne lui ont pas été faites au temps où l'argent n'était pas payé, l'argent avait été payé, mais les effets promis n'avaient pas été délivrés, et il n'y avait pas d'apparence qu'ils le seraient. L'exposé de l'honorable ministre de l'Intérieur, prouve, que les membres de la Chambre sont incapables de s'assurer, si le gouvernement canadien a rempli les promesses faites aux Sauvages, sans savoir du gouvernement quelles sont ces promesses, et ceci ne peut être fait que lorsque les traités seront déposés sur la table. Les Sauvages se plaignent de ce que le gouvernement n'a pas rempli les engagements qu'il avait contractés; loin de dire que l'argent ne leur avait pas été payé, ils admettent qu'il l'a été, mais que tous les effets promis n'avaient pas été donnés, et que ceux qui ont été donnés, étaient des effets bâtarde. Il connaît pourquoi les Sauvages se plaignent, mais ne pouvant voir les traités faits, il ne peut dire si leurs plaintes sont justes ou non. Si le gouvernement promet de mettre les traités sur la table avant que la concurrence soit prise, il ne s'opposera pas davantage maintenant.

L'Hon. M. MACKENZIE dit que si les membres de l'opposition désirent que les items des traités 3 et 4 pour lesquels le gouvernement est responsable, soient remis, il ne s'y objectera pas; mais respectivement aux autres traités, comme la Chambre a voté des paiements l'année dernière, il doit insister pour que ces items passent. L'honorable M. LAIRD a été compris dire

que des médailles avaient été distribuées, dont la face disparaissait avec l'usure, mais il n'était pas responsable pour cela.

M. MASSON dit qu'il n'a jamais affirmé que l'honorable ministre de l'Intérieur fut responsable de la distribution des effets bâtarde, il suppose que la responsabilité doit tomber sur quelqu'un.

SIR JOHN MACDONALD dit que si l'ancien gouvernement a promis des médailles d'argent, elles ont été données; si c'est des médailles plaquées qui ont été promises, c'est celles-là qui ont été données.

L'item 153 respectivement aux traités 1 et 2 fut passé. Nos. 154, 155 et 156 furent remis.

M. CIMON. — Le comité me permettra de lui adresser la parole sur un sujet qui intéresse un certain nombre de personnes vivant dans le comté que j'ai l'honneur de représenter. Malheureusement je me trouvais en dehors de la Chambre lorsque l'honorable ministre de l'Intérieur a expliqué le but de ce vote d'argent. Je dois dire qu'il reste encore dans le comté que je représente, des vestiges de la fameuse tribu des Montagnais, si nombreuse autrefois et maintenant réduite à quelques familles. Le gouvernement ne saurait vraiment leur montrer trop de sollicitude, et pour démontrer au comité qu'ils méritent l'intérêt que je leur porte, je demanderai la permission de lire une lettre que j'ai reçue de leur chef avant mon départ pour Ottawa, à l'approche de cette session; cette lettre, ajoute l'honorable membre, contient quelques expressions sauvages, dont je laisserai la traduction à l'honorable greffier de la Chambre.

RESERVE DES SAUVAGES, TOWNSHIP OULATCHOUAN.

23 janvier 1875.

A. ERNEST CIMON, Ecr., député à la Chambre des Communes par les Comtés-unis de Chicoutimi et du Saguenay.

TIWAIEM MINO.

(Notre ami.)

Permetts à de pauvres descendants de la tribu des Montagnais, autrefois si nombreuse et si puissante, de t'exposer, en vue d'être soulagés par qui de droit, le triste état de misère dans lequel ils languissent surtout cet hiver. Depuis des années les chasseurs aux pâles visages ont envahi notre territoire de chasse, et en dépit des lois de notre bonne mère, la Reine, ils ont fait cette chasse de manière à détruire presque complètement les visons, les martres, les loufres,